

Guide d'utilisation du QADAPS

(Questionnaire d'Aide à la Décision d'Ajustement du Parcours Scolaire)

Les différentes parties du questionnaire seront remises par le chef d'établissement / directeur d'école à chaque personne impliquée dans le projet d'ajustement du parcours scolaire (comme par exemple les enseignants et les parents). Ces parties sont à remplir avant la réunion d'équipe éducative et seront ultérieurement conservées par le chef d'établissement / directeur d'école. Selon la fonction de chacun des participants, le questionnaire aborde des aspects et domaines différents. Les impressions de l'élève/enfant seront aussi recueillies par un adulte choisi par l'élève/enfant en qui l'enfant a confiance (ex : infirmière scolaire, grand-parent, etc., mais ce ne peut pas être un des participants directs remplissant aussi le QADAPS comme les parents), de façon à prendre en considération son ressenti et le restituer. En première partie de réunion, un temps de parole sera accordé à chaque personne durant lequel elle lira son écrit et fera part oralement de son point de vue sur la question de l'ajustement du parcours scolaire de l'élève/enfant concerné. Les opinions non concordantes et les représentations différentes sont particulièrement intéressantes car elles permettent de croiser divers points de vue et de faire ainsi émerger des perspectives d'ajustement pédagogique auxquelles on n'aurait pas pensé.

1. Chef d'établissement / Directeur d'école

a/ Ce dernier coordonne la gestion du QADAPS, y compris la distribution des différentes parties du questionnaire aux divers partenaires et intéressés, ainsi que son accompagnement auprès des enseignants. Le CNAHP se tient à disposition du chef d'établissement/directeur d'école pour lui fournir une copie du QADAPS. Le QADAPS est aussi adressé à chacun des deux parents, sachant que si un des deux parents ne renseigne pas sa partie, ceci n'entravera pas le déroulement de la procédure.

b/ Il aura pris soin d'identifier un adulte en qui l'enfant a confiance (ex. : infirmière scolaire, grand-parent, etc.). Cette personne de confiance sera chargée de recueillir la parole de l'enfant ou du jeune.

c/ Il organise une équipe éducative pour discuter de la situation de l'élève/enfant en utilisant le QADAPS afin d'ouvrir un espace de réflexion consensuelle. Il est conseillé de débiter la réunion par une discussion sur le questionnaire, son objectif et les circonstances qui ont amené à son utilisation en rappelant également les questionnements à propos de l'élève.

d/ Il renseigne la feuille de synthèse lors de l'équipe éducative, planifie le suivi de la mesure d'ajustement (un suivi trimestriel est recommandé mais sa fréquence peut varier selon les besoins) et conserve les différentes parties du questionnaire.

2. Parents

Ils ont un rôle central dans la réunion. L'utilisation du QADAPS peut, en ce sens, constituer un véritable outil de médiation permettant de prendre des décisions en concertation avec les parents. Ainsi, une décision liée à une modification du parcours scolaire ne peut pas être prise sans leur adhésion et accord. Les avis du père, de la mère ou des adultes responsables de l'autorité parentale seront recueillis de façon différenciée.

3. Psychologue de l'Education nationale

Elle/Il apporte des éléments sur le bilan psychologique (bilan datant de moins de deux ans), notamment sur le fonctionnement cognitif, mais peut aussi amener des éléments en rapport avec certaines caractéristiques psychoaffectives ou psychopathologiques (par exemple : anxiété, dépression, hyperactivité). Si le bilan psychologique n'a pas pu être réalisé par le/la psychologue de l'Education nationale (école primaire, établissement du second degré, CIO), le bilan cognitif pourra être réalisé par un psychologue en libéral ou par le/la psychologue de l'équipe soignante (si un suivi thérapeutique est en cours). Ce dont il s'agit ici est moins la passation d'un test de QI que d'une évaluation du développement psychoaffectif de l'enfant et de sa précocité intellectuelle par rapport notamment aux apprentissages scolaires, précocité que l'équipe pédagogique peut, par exemple, tout à fait repérer. A noter, des scores élevés de QI apportent des éléments informatifs quant à un haut potentiel intellectuel, mais des scores de QI entre 115 et 130 ne permettent pas d'éliminer un haut potentiel intellectuel qui peut ne pas s'exprimer dans le contexte de la passation du test (absence de motivation de l'enfant, etc.).

4. Enseignants (professeurs des écoles pour la maternelle et l'élémentaire, et professeur principal pour le collège et le lycée)

L'enjeu est de sécuriser le parcours scolaire selon les capacités et comportements de l'élève.

Lorsqu'une accélération du cursus est envisagée (saut de classe, compactage) :

-Enseignant de la classe actuelle : Il apporte des éléments sur les capacités d'apprentissage, résultats scolaires, profil de l'élève, et son intégration/adaptation par rapport aux pairs, motivation, attitude face au travail scolaire, capacités attentionnelles et concentration, mise au travail, etc.

-Enseignant de la classe envisagée (lorsqu'il est connu) : Le travail en amont, réalisé grâce à l'espace de réflexion ouvert par l'utilisation du QADAPS, permettra de préparer l'adhésion de l'enseignant d'accueil. Le directeur d'école/chef d'établissement examinera la pertinence selon la situation de faire remplir à ce dernier un questionnaire. L'enseignant d'accueil pourrait alors intervenir en seconde partie de réunion et s'investir ainsi dans le travail d'accueil de l'élève. L'enseignant d'accueil peut en effet jouer un rôle important en assurant certains éléments du « plan de route » de l'accélération : stratégies pour combler des lacunes de connaissance, définition des critères d'évaluation de réussite de l'ajustement de l'élève à sa nouvelle classe, participation aux réunions de suivi, etc.